



Divulgation proces verbal

Par Kiko

Bonjour,

J'avais porté plainte contre un mon épouse pour la dégradation de mon tel portable lors d'une dispute. L'affaire à été classée sans suite pour motif non avéré. J'ai envoyé une copie de ce PV à 3 personnes par messenger. Cet acte est-il répréhensible aux yeux de la loi?

Merci pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

En France les débats et décisions de justice sont publics. (art 5 déclaration droits de l'homme).